



Projet de protection et réhabilitation des sols pour la sécurité alimentaire (ProSol)

Composante pays : Madagascar

RAPPORT DE L'ATELIER DE FORMATION DES PAYSANS MULTIPLICATEURS DE SEMENCES (PMS) DANS LA REGION BOENY – VAGUE 1

Auteur : Safidinaina RAKOTONDRANAIVO

Durée de la formation : Quatre jours (du 07 au 10 décembre 2022)

Lieu : Restaurant Gasy etc. Mangarivotra- Majunga, Madagascar

Cette publication a été produite avec le soutien financier du BMZ/ Ministère Fédéral de Coopération Economique et du Développement ainsi que celui de l'Union européenne dans le cadre du Projet « Protection et Réhabilitation des sols pour améliorer la sécurité alimentaire » (ProSol) mise en œuvre par la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH.

Son contenu relève de la seule responsabilité des auteurs et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne ni les points de vue de la GIZ.

Projet ProSol : Enceinte SOANALA MEDD, AMBATOBE, ANTANANARIVO 101 MADAGASCAR

1 CADRAGE DE LA FORMATION

Le *Projet de Protection et réhabilitation des sols pour améliorer la sécurité alimentaire (ProSol)* apporte son appui dans la région Boeny pour mettre en œuvre à grande échelle des approches de protection et de réhabilitation des sols. La disponibilité de semence de qualité constitue un facteur clé dans la mise en œuvre des techniques GDT d'où la mise en place du système de certification consensuel des semences ou système SQD dans la région depuis l'année 2019.

A l'issue du dernier atelier du Comité Régional Consultative d'Inscription des Variétés qui s'est déroulé en début du mois de septembre 2022, plusieurs activités/étapes dans la mise en place du système SQD Boeny restent encore à franchir.

De ce fait, pour la prochaine campagne culturale 2022-2023, les activités prévues concernent surtout :

- La suite des activités de recherche avec FOFIFA : caractérisation, purification et homogénéisation des variétés
- La continuation de la collaboration avec les paysans partenaires dans la mise en place des tests multi-locaux des variétés
- L'homologation des variétés qui sont déjà homogène et ont des caractères stables
- Le renforcement de capacité des techniciens du FOFIFA dans les activités du système SQD et les activités post-récolte
- L'élaboration du manuel d'inscription des variétés et le 1^{er} Registre SQD
- La formation des Paysans Multiplicateurs des Semences (PMS)

Ce dernier point nous amène à l'objet principal du présent terme de référence. En effet, l'une des plus grandes étapes franchies pendant la campagne 2021-2022 est l'officialisation des Normes validées par le CRCIV. De ce fait, la production de semence certifiées SQD pour les variétés qui sont homogènes et/ou homologuées. Cependant, avant d'effectuer la production de semence, l'obtention du Permis d'Activité Semencière constitue une condition nécessaire. A Madagascar, une seule entité est autorisée à délivrer ce permis, il s'agit du Service officiel de contrôle des semences et plants (SOC national). Par conséquent, une session de formation des Paysans Multiplicateurs de Semences sera organisée.

2 OBJECTIFS

L'objectif global est d'effectuer la formation des PMS et des techniciens de l'équipe de AFDI sur les Normes de production de semences SQD Boeny.

Les objectifs spécifiques sont d'effectuer un/une :

- Une formation sur les normes de production de semences de variétés de plantes légumineuses,
- Une formation sur les normes de production de semences de variétés de céréales,
- Une formation sur les normes de production de semences de cultures maraîchères,

- Une sensibilisation des PMS sur les documents à fournir pour l'obtention du PAS,
- Une formation des techniciens de l'équipe des AFDI et de l'équipe de FOFIFA sur les normes SQD Boeny.

3 DEROULEMENT DE LA MISSION DES PARTENAIRES ET DE LA FORMATION

Mardi 06 décembre : Déplacement Tana – Majunga (équipe GIZ et SOC)

Mercredi 07 décembre au samedi 10 décembre : Atelier de formation des PMS, des techniciens AFDI et FOFIFA sur les Normes de production de semence SQD.

po	Heure	Objets	Responsable	Lieux
1 ^{er} jour de l'Atelier	08h00 – 08h30	Accueil des participants et présentation	GIZ ProSol	Formation en salle
	08h30-08h45	Ouverture officielle de l'Atelier	Psdt/Vice présidente CRCIV	
	08h45-10h00	Présentation du programme prévisionnel de formation	GIZ ProSol	
	10h00-10h30	Recueil des attentes des participants pour la formation		
	10h30 – 11h00	Pause – café		
		Présentation du SOC (fonction, activités, objectifs)	Equipe SOC	
	11h-13h00	Présentation de la loi semencière et du décret sur la production, le contrôle et la certification des semences		
	13h00 – 14h00	Pause déjeuner		
	14h00 – 14h30	Rappel des étapes effectués et à faire		
	14h30 – 15h30	Présentation plénière de la généralité sur les semences	SOC	
15h30 – 16h30	Présentation sur le processus de certification			
2 ^{ème} jour de l'Atelier	07h30 – 08h00	Accueil des participants	GIZ ProSol	Formation en salle
	08h00 – 08h30	Bref rappel des acquis de la première journée	Volontaire	
	08h30 – 09h30	Formation sur les Normes conventionnelles de production de semences de riz	SOC	
	09h30 – 10h00	Pause		
	10h00 – 11h30	Comparaison entre le système conventionnel et le SQD pour la production de semence	SOC	
	11h30 – 12h30	Règles générales relatives au système de production de semences SQD		

	12h30 – 14h00	Pause déjeuner		
	14h00 – 16h30	Présentation des Normes SQD Boeny	SOC	
3eme jour de l'Atelier	07h30-08h00	Accueil des participants	GIZ ProSol	Formati on en salle
	08h00-10h00	Travail de groupe sur le thème : comparaison entre la production de semences et la production de graines à consommer		
	10h00 – 10h30	Pause-café	SOC	
	10h30-11h45	Présentation des résultats de travaux de groupe		
	11h45 – 12h30	Restitution des résultats de travaux de groupe par le SOC	SOC	
	12h30 – 14h00	Pause déjeuner		
	14h00 – 16h30	Formation sur les activités post-récolte	SOC	
4eme jour de l'Atelier	07h30 – 08h00	Accueil des participants	GIZ ProSol	Formati on en salle
	08h00 – 08h30	Restitution des activités de la troisième journée	Volontaire	
	08h30 – 10h00	Travail de groupe sur les activités à réaliser pour la réussite de la production de semence (activité entrepreneuriale)	SOC	
	10h00 – 10h30	Pause-café	SOC	
	10h30 – 12h30	Présentation des résultats de travail de groupe		
	12h30 – 14h00	Pause déjeuner	SOC	
	14h00 – 14h30	Remplissage de la déclaration des cultures	SOC	
	14h30 – 15h30	Rappel sur les établissements semenciers Demande d'agrément	CRCIV	
	15h30 – 16h30	Présentation du modèle de lettre d'engagement Evaluation de la formation		
16h30 – 17h00	Clôture de la session de formation par le SOC			

Dimanche 11 décembre : Voyage retour Majunga – Tanà pour les missionnaires du SOC

4 RESULTATS

4.1 Résultat global de la formation

La formation offerte par l'équipe du SOC répond aux demandes dans le TDR de la mission et même plus car quelques thèmes non mentionnés dans le TDR ont été avancés et expliqués par l'équipe, mentionnant :

- La production de semence de riz (selon les Normes conventionnels),
- La loi et les décrets concernant les différentes activités semencières de la mise en culture aux conditionnements,

- Les activités post-récolte (bonne pratique de conservation des grains/graines),
- Les présentations des documents nécessaires pour la certification et l'agrément de l'établissement semencier.

Plusieurs questions des PMS ont aussi été répondu pendant la formation. Les objectifs dans le TDR sont généralement atteints pour cette première session de formation.

Trente-huit (38) Paysans Multiplicateurs de Semences (PMS) membres des 07 GPS et individuels sur les 40 invités à la formation ont rempli la condition syn qua none pour obtenir le Permis d'Activité Semencière délivré par le SOC. Ces paysans ont suivi la formation complète pendant les 04 jours successives.

Pour le cas de l'équipe de AFDI, tous les techniciens des Organisations Paysannes et tous les animateurs de Districts ont aussi pu suivre les formations pendant les quatre jours.

Pour le cas du FOFIFA, l'équipe de chercheurs de FOFIFA a été représenté par deux personnes pour ces quatre jours faute de disponibilité en temps des autres chercheurs.

Les acquis de la formation et son contenu :

La formation a été effectuée en salle pendant les quatre jours successifs. Elle a été constituée par des présentations en plénière en malgache pour une meilleure assimilation des PMS et par des travaux de groupes pour évaluer les acquis des participants. La dernière demi-journée pour le quatrième jour de formation a été consacrée aux pratiques et guide de remplissage des différentes demandes (agrément et certification) que l'on peut trouver dans le site du SOC ([Accueil - SOC | Semence certifiée, garantie de la production \(soc-semences.mg\)](http://soc-semences.mg)).

4.2 Quelques notes sur les présentations en plénières

4.2.1 Présentation générale du SOC ainsi que ses objectifs et ses activités

Pour chaque participant, l'existence du SOC n'est pas nouvelle car quelques-uns ont déjà fait des collaborations avec cette entité surtout au niveau régional, cependant il a été nécessaire de rappeler son rôle ainsi que ses principales activités.

Le SOC a pour fonction le contrôle et la certification des semences à Madagascar et il veille à l'application de la Loi semencière.

Premièrement, l'objectif du SOC est de faire l'agrément de tous les Etablissements semenciers. Deuxièmement, il a aussi comme but d'effectuer le contrôle aux champs et au laboratoire de toutes les semences produites à Madagascar dans le but de fournir des semences de bonne qualité pour les producteurs.

Comme principales activités, le SOC doit assurer :

- L'organisation et la mise en œuvre de travail de contrôle de tous les niveaux de production de semence certifiée : au champ, au magasin et au laboratoire,
- Le fonctionnement du laboratoire pour l'analyse de semences,
- La tenue et la gestion du Catalogue National des Espèces et Variétés des plantes cultivées (CNEV),
- L'homologation des variétés,
- L'agrément des Etablissements semenciers,
- La gestion de la base des données (établissements agréés, quantité de semences disponibles, etc.).

Les informations plus détaillées sont dans le site dont le lien a été mentionné ci-dessus.

4.2.2 La loi semencière et les décrets sur la production, le contrôle et la certification des semences

L'importance de la Loi semencière Loi 94-038 promulguée le 03 janvier 1995 a aussi été exposée aux participants. Cette loi renferme les règlements sur *(i)* la coordination de la production de semences ; *(ii)* promeut la mise en place des Institutions (CONASEM, CORESEM qui sont non fonctionnels jusqu'à ce jour, etc.), *(iii)* décrit les acteurs semenciers avec leurs tâches ainsi que *(iv)* les infractions et les sanctions à la présente Loi. Cette dernière a pour finalité de créer un environnement d'affaires coordonnées pour encourager tous les acteurs semenciers. Les détails sont mentionnés dans le lien suivant [Documentations - SOC | Semence certifiée, garantie de la production \(soc-semences.mg\)](http://soc-semences.mg).

Qualifications des producteurs de semences selon la Loi :

- Être prêt à respecter la Loi régissant les semences,
- Avoir les compétences nécessaires sur la spéculation choisie pour la production de semence (sinon ayant participé à la formation),
- Travailler en collaboration avec un technicien (Encadreur) : un technicien pour 50 ha de terrain,
- Disposer de terrain de culture, d'aire de séchage et d'équipements post-récolte, un lieu de stockage

En plus de cette loi, trois décrets relatifs aux activités semencières ont été expliqués :

- **DECRET N° 2010-1009** Portant réglementation de la Production, du Contrôle, de la Certification et de la Commercialisation des semences.
- **DECRET N°2010-0958** portant mise en place du catalogue national des espèces et variétés de plantes cultivées.

- **Décret N° 2006-618** Relatif aux organismes chargés de la mise en œuvre de la politique semencière.

4.2.3 Ce qu'il faut savoir sur les semences

Quelques définitions à connaître pour les PMS et les techniciens semenciers : Semence, Espèce (sokajim-boly ex : riz, maïs) et Variété (karazana ex : IRAT 200, X256).

Les semences et plants relatifs à toutes les espèces cultivées sont classés dans les catégories suivantes : **semence de souche** (produites par les établissements de recherche) → **semence de prébase** (Produites par FOFIFA) → **semence de base** (Produites par les CMS) → **semence certifiée R1 et semence certifiée R2** (utilisées par les producteurs).

Les Etablissements Semenciers (ES) peuvent être : **individuel** (Paysan Multiplicateur de Semences ou PMS), **une association** (Association de Producteurs de Semences ou APS), **une Société Semencière** (Entreprise, Société, Coopérative), un **Centre Multiplicateur de Semences** (CMS) et un **Centre de Recherche**.

Une semence est dite de bonne qualité si elle possède : une pureté variétale, une pureté spécifique élevée, un taux d'humidité respectant les normes, des graines pleines, pas de maladies ni d'insectes, absence de graines de mauvaises herbes, uniforme, taux de germination élevé, vigoureux (s'il s'agit de plants).

4.2.4 Processus de certification

La certification et le contrôle de qualité des semences relèvent de la compétence du Service Officiel de Contrôle du ministère chargé de l'Agriculture.

Les étapes à suivre :

Agrément de l'établissement semencier → Acquisition de semence mère certifiée → Déclaration de culture (fiche de déclaration ici [Divers formulaires - SOC | Semence certifiée, garantie de la production \(soc-semences.mg\)](#)) → Contrôle aux champs/Prélèvement d'échantillon → Analyse au laboratoire → Délivrance de certificat.

Il est à noter que dans le cadre du système SQD l'agrément de l'établissement semencier peut se faire parallèlement avec la certification des semences.

Certification et contrôle :

Les contrôleurs procèdent à des visites et à des prélèvements d'échantillons tant sur le terrain qu'en cours de traitement ou dans les locaux d'emmagasinages, en cours de transports ou de mise en vente, à n'importe quel moment et dans n'importe quel lieu.

Agrément :

L'agrément du SOC est prouvé par le Permis d'Activités Semencière ou PAS. Le PAS peut être attribué à titre Individuel ou en groupe tout en respectant les conditions. La validité du PAS est de trois (03) ans renouvelables mais si l'établissement semencier ne souhaite plus effectuer les activités de production de semence ou en cas d'infraction aux règlements, alors le PAS lui est retiré.

Contenu du dossier pour la demande d'agrément :

- Demande manuscrite (pas de modèle fixe),
- Lettre d'engagement,
- Formulaire à remplir ([Divers formulaires - SOC | Semence certifiée, garantie de la production \(soc-semences.mg\)](http://Divers formulaires - SOC | Semence certifiée, garantie de la production (soc-semences.mg)))
- Autres pièces nécessaires : CIN, NIF STAT, photo, certificat de résidence.

Conditions à remplir pour la production de semences :

- Variété déjà homologuée,
- Une variété pour un producteur,
- Respect de superficie de terrain de culture minimale nécessaire,
- Utilisation de semence-mère certifiée avec une origine clairement connue (factures, bon de livraison, etc.),
- Déclaration de culture,
- Suit les procédures de certification de semence certifiée.

4.2.5 Production de semence de riz

Puisque la production de semence de variété de riz se fait seulement par le système conventionnel et que cette activité reste une source de revenu incontournable pour les établissements semenciers, alors quelques points essentiels sur cela ont été exposé.

Conditions à respecter :

- Production de semence selon le système conventionnel,
- Variété homologuée,
- Une (01) variété pour un (01) producteur,
- Superficie de terrain de culture minimale nécessaire : 25 ares,
- Semence-mère certifiée et son origine est clairement connu (factures, bon de livraison, etc.), variété inscrite dans le CNEV,
- Déclaration de culture dûment rempli (1 parcelle = 1 déclaration = 1 lot de semence),
- Etapes de la production : acquisition des semence mère → Préparation du sol* → Pépinière* → Transplantation* → Entretien – épuration* → Récolte et conditionnement*,

**Préparation du sol : Labour du sol à temps, Fertilisation : fumure de fond, fumure d'entretien, Irrigation, émottage et planage ;*

**Pépinière : Fournir les conditions favorables (utiliser de fumier bien mûr) ;*

**Transplantation : Choisir la parcelle la parcelle permettant la bonne gestion d'eau ;*

**Entretien : Effectuer à temps le sarclage et l'épuration dès l'apparition des plants hors-types, malades, chétifs et refaire l'épuration autant de fois que nécessaire ;*

**Récolte et conditionnement : Récolter à pleine maturité pour atteindre la vigueur optimale, récolter chaque lot séparément pour éviter le mélange. Sécher jusqu'à un taux d'humidité adéquat pour le stockage (13%). Nettoyer et trier, utiliser le tarare s'il y en a. Conditionner dans des sacs propres, identifier les lots dans le local de stockage. Isoler les lots de semences des autres produits dans le magasin de stockage, il fait aussi protéger les semences contre les ravageurs.*

Processus de certification : déclaration de culture, contrôle aux champs, contrôle au magasin, échantillonnage, analyse au laboratoire.

4.2.6 Présentation des Normes SQD Boeny

Les Normes présentées pendant la formation sont celles de production de semences de céréales (Sorgho, Mil, Maïs), de légumineuse (Haricot, pois de cap, Arachide, Pois d'Angole, Poids de terre, Mucuna, Haricot-riz, Ambérique, Niébé) et de cultures maraîchères (oignon, poivron, tomate, carotte, concombre). Comme différence avec la production de semence conventionnelle, les Normes SQD sont plus flexibles et allégées notamment à propos des superficies minimales de culture, la distance d'isolement spatial avec les autres variétés, les associations de cultures possibles pour certaines espèces, le nombre de contrôle aux champs et la teneur en eau des grains et graines.

4.2.7 Activités post-récolte

Le DECRET 2010-1009 renseigne sur les Conditions de production de contrôle des lots de semences :

- Stockage : Conditions tenant aux magasins de stockage, Conditions de stockage des sacs : Les sacs de semences sont obligatoirement disposés sur des caillebotis ou des palettes ;
- Les sacs ne sont déposés ni à même le sol, ni en contact avec les murs ;
- Les lots de semences sont disposés de manière à laisser un passage entre les piles de semences pour faciliter le contrôle et l'échantillonnage ;
- Caractéristiques des magasins de stockage en sacs : magasins étanches à l'eau et à l'humidité, protéger les structures contre les fortes températures, protéger contre l'entrée des différents déprédateurs : insectes, rongeurs, oiseaux ;

- Individualiser les stocks selon le type de produits : il faut connaître la capacité du magasin ;
- Empiler correctement les sacs pour qu'elles soient stables ;
- Appliquer une bonne hygiène et un bon entretien des bâtiments et des matériels ;
- Fournir les meilleures conditions possibles de conservation durant toute la période de stockage ;
- Utiliser des bons de sortie en appliquant le principe du FIFO : First In, First Out ;
- Individualiser les stocks : Réaliser des lots distincts pour chaque type de produits ;
- Laisser un couloir d'un mètre (1m) de large entre les murs et entre les piles de sacs ;
- Prévoir un couloir de manutention suivant l'axe du bâtiment ;
- Laisser une hauteur vide d'au moins 1m entre les piles et le plafond pour le contrôle ;
- Eviter les piles trop hautes qui peuvent être dangereuses ;
- Appliquer une bonne hygiène : Brosser les parois quand elles sont sales ; Nettoyer à fond le magasin au moins une fois par mois ;
- Débarrasser du local les balayures ;
- A l'extérieur : Traiter régulièrement les abords avec des insecticides ;
- Eliminer les mauvaises herbes, les détritrus, les vieilles machines et tout ce qui peut abriter des ravageurs aux alentours du magasin ;
- Incinérer toutes sortes de déchets (détritrus, grains infestés, saletés).

5 Travaux de groupe des participants

Normalement, selon les recommandations de l'équipe du SOC, le dernier jour de formation devrait être consacré pour des pratiques sur terrain, mais puisque cela n'a pas été prévu à l'avance, alors des séances de travaux de groupes ont été effectuées avec comme objectif d'évaluer les acquis des participants.

Les travaux de groupes concernent alors précisément les différentes préparations à faire avant l'installation des cultures. En plus des points déjà mentionnés ci-dessus telle que l'obtention de l'agrément, la formation de l'établissement (connaissance des étapes de certification et des Normes), la connaissance des législations semencières, la planification des activités de mise en place des cultures (selon le dérèglement climatique), la préparation des moyens financiers, l'analyse des opportunités et des risques ainsi que le calcul économique (élaboration du compte d'exploitation simplifié) et la commercialisation (recherche de débouché) ont été mentionnées par les participants dans chaque groupe.

Il est bien à noter que l'activité de production de semence est une activité source de revenu pour les établissements qui la pratiquent, d'où l'importance d'avoir un savoir-faire sur le **marketing et**

d'autres méthodes pour faire connaître à leurs clients l'importance de l'utilisation des semences certifiées pour garantir la qualité de la production.

6 Evaluation de l'Atelier et amélioration des prochaines séances

Points positifs :

- On peut dire en général que la formation s'est bien déroulée et que les participants étaient tous très actifs. Ils ont confirmé que la formation leur ont permis de comprendre que la production de semence est une filière très intéressante en tant que source de revenu mais elle demande beaucoup d'initiative, de sacrifice et volonté pour le respect des différentes Normes de production (de la pépinière à la vente).
- Les formateurs du SOC ont confirmé que les participants ont pu retenir l'essentiel pendant les travaux de groupe.
- Le SOC nous invite à visiter leur site web pour voir nos activités avec eux. A l'exemple du dernier atelier du CRCIV Boeny en septembre 2022 ([ASSEMBLEE GENERALE DU CRCIV BOENY ET ATELIER DE PARTAGE - SOC | Semence certifiée, garantie de la production \(soc-semences.mg\)](#)) et beaucoup d'autres actualités intéressantes sur les activités semencières à Madagascar.

Points à améliorer :

- Le quatrième jour de formation est normalement consacré à des séances de pratique sur terrain → ceci nécessite alors une organisation de transport commun et de collaboration avec l'équipe sur terrain pour le choix de site ;
- Il est nécessaire d'élaborer un résumé de la formation sur un support physique à distribuer aux participants à la fin de la formation pour leur servir de support et d'aide-mémoire.

Mahajanga le 19 janvier 2023

Safidiniaina RAKOTONDRANAIVO

PLANCHES PHOTOGRAPHIQUES



Formation par l'équipe du SOC



Travaux de groupes effectués par les participants



Présentation des résultats des travaux de groupe par les PMS